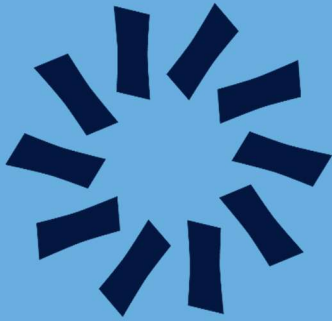


FADOQ



Politique Émission des cartes de membres

FADOQ

7665, boulevard Lacordaire, Montréal (Québec) H1S 2A7

Téléphone : 514 252-3017

Sans frais : 1 800 544-9058

Courriel : info@fadoq.ca

Table des matières

Table des matières.....	2
Tableau des révisions	3
1. Introduction	4
2. Application	4
3. Valeurs	4
4. Objectifs de la politique	4
5. Les catégories de membres pouvant recevoir une carte de membre	5
5.1 Membre individuel	5
5.2 Membre affinité.....	5
5.3 Membre honoraire	5
6. Les cartes de membre	6
7. Les employés	7
8. L'annulation de la carte de membre	7
9. La révocation de la carte de membre.....	7
10. La production et la distribution des cartes de membre	8

Tableau des révisions

Niveau de révision	Date	Numéro de référence	Description sommaire de la révision	Auteur de la révision
Projet	15 avril 2025	Projet #1	Présentation au comité gouvernance	Comité gestion
Adoption CA	1 ^{er} mai 2025			
Révision CA	14 janvier 2026		Article 5, définition des catégories de membre	DG

1. Introduction

Les différents paliers du réseau de la Fédération de l'âge d'or du Québec (ci-après désignée comme la « FADOQ »), soient les membres Regroupements régionaux et les membres Clubs FADOQ (ci-après collectivement désignés comme les « Paliers »), peuvent émettre des cartes de membres aux personnes physiques éligibles leur présentant une demande d'affiliation. Ainsi, une personne physique qui souhaite obtenir une carte de membre de la FADOQ et en devenir membre, peut le faire en choisissant l'une des options suivantes :

- Elle peut s'affilier à un Club FADOQ auquel cas cette personne est automatiquement aussi affiliée au Regroupement Régional auquel ce club est affilié.
- Elle peut s'affilier à un Regroupement régional sans joindre un Club FADOQ en particulier.

Devant cette réalité, la FADOQ désire fixer la cotisation que les Paliers de la FADOQ peuvent exiger pour l'émission de la carte de membre de la FADOQ aux membres individuels et aux membres affinités ainsi que la quote-part qu'ils peuvent retenir sur le montant de cette cotisation.

2. Application

La Politique relative à l'émission de cartes de membres (ci-après la « Politique ») de la FADOQ s'applique à l'ensemble de ses membres.

3. Valeurs

La Politique s'appuie sur les valeurs suivantes de la FADOQ :

- Coopération
- Engagement
- Équité
- Inclusion
- Intégrité
- Plaisir
- Respect
- Solidarité

4. Objectifs de la politique

La Politique a pour objectifs :

- D'uniformiser, au bénéfice des membres individuels et des membres affinité, les frais de cotisations que les Paliers de la FADOQ peuvent exiger pour l'émission des cartes de membres individuels et des cartes de membres affinité.
- D'établir la quote-part que les Paliers de la FADOQ peuvent percevoir lorsqu'un membre individuel ou un membre affinité acquiert une carte de membre auprès d'eux.
- D'établir les lignes directrices et distinguer les responsabilités des divers Paliers de la FADOQ.
- D'améliorer le processus de gestion de l'adhésion.
- De soutenir les administrateurs, les gestionnaires et les bénévoles dans la gestion de l'adhésion.
- D'instaurer la cohésion au sein des Paliers de la FADOQ dans la gestion de ses adhésions.
- De promouvoir l'utilisation de l'application mobile de la FADOQ.

5. Les catégories de membres pouvant recevoir une carte de membre

Les membres Regroupements régionaux et les membres Clubs FADOQ de la FADOQ regroupent trois catégories de membres et remettent une carte de membre aux personnes physiques suivantes :

5.1 Membre individuel

Est considérée comme membre individuel de la FADOQ, toute personne physique de 50 ans et plus qui s'est affiliée comme tel auprès de la FADOQ par l'entremise d'un Regroupement régional ou d'un Club FADOQ. Selon les circonstances qui prévalent, la personne physique devient alors également membre individuel du Regroupement régional et du Club FADOQ concernés

5.2 Membre affinité

Est considérée comme membre affinité de la FADOQ, toute personne physique qui n'a pas atteint 50 ans et qui s'est affiliée comme tel auprès de la FADOQ par l'entremise d'un Regroupement régional ou d'un Club FADOQ. Selon les circonstances qui prévalent, la personne physique devient alors également membre affinité du Regroupement régional et du Club FADOQ concernés.

Est aussi considéré comme membre affinité de la FADOQ tout membre individuel détenant déjà une carte FADOQ qui souhaite s'affilier comme membre affinité auprès d'un Club FADOQ qui n'est pas le sien dans l'unique but de participer aux activités de celui-ci. Il devient alors également membre affinité du Regroupement régional concerné.

5.3 Membre honoraire

Est membre honoraire de la FADOQ, toute personne physique ou tout organisme à qui le conseil d'administration de la FADOQ accorde cette reconnaissance en raison de mesures exceptionnelles.

En outre, est automatiquement membre honoraire de la FADOQ, toute personne physique et tout organisme à qui le conseil d'administration d'un Regroupement régional ou d'un Club FADOQ accorde cette reconnaissance en raison des critères définis qui leurs sont propres. Le membre honoraire d'un Club FADOQ est également membre du Regroupement régional concerné.

6. Les cartes de membre

6.1 Le prix de la cotisation annuelle pour une carte de membre individuel et de membre affinité est fixé par le conseil d'administration de la FADOQ dans la Politique.

6.2 Les Paliers de la FADOQ sont tenus d'exiger les cotisations uniformes et fixes prévus au tableau ci-dessous aux membres individuels et aux membres affinité énumérés à l'article 5.

Chaque Palier de la FADOQ peut percevoir la quote-part prévue au tableau ci-dessous pour chaque carte de membre vendue.

	TYPE DE CARTE DE MEMBRE	MONTANT DE LA COTISATION POUR LE MEMBRE	QUOTE-PART DE LA FADOQ	QUOTE-PART DE LA RÉGION	QUOTE-PART DU CLUB
1	Carte membre individuel de 12 mois acquise auprès d'un membre Club FADOQ	30,00 \$	8,00 \$	10,00 \$	12,00 \$
2	Carte membre individuel de 24 mois acquise auprès d'un membre Club FADOQ	55,00 \$	16,00 \$	20,00 \$	19,00 \$
3	Carte membre individuel de 12 mois acquise auprès d'un membre Regroupement régional	30,00 \$	8,00 \$	22,00 \$	N/A
4	Carte membre individuel de 24 mois acquise auprès d'un membre Regroupement régional	55,00 \$	16,00 \$	39,00 \$	N/A
5	Carte membre affinité acquise auprès d'un membre Regroupement régional	12,00 \$	N/A	12,00 \$	N/A
6	Carte membre affinité acquise auprès d'un membre Club FADOQ	12,00 \$	N/A	N/A	12,00 \$
7	Carte membre honoraire	0 \$	0 \$	0 \$	0 \$

6.3 Les membres Regroupements régionaux et les membres Clubs FADOQ ont la liberté de choisir s'ils offrent ou non à leur membres individuels la carte de membre de 24 mois et s'ils offrent ou non de vendre la carte membre affinité.

7. Les employés

7.1 Tout employé de la FADOQ et des membres Regroupements régionaux a droit gratuitement à sa carte de membre FADOQ et ce tant et aussi longtemps que cette personne travaille pour la FADOQ ou pour le membre Regroupement régional.

7.2 La carte FADOQ est octroyée aux employés en question strictement afin de leur permettre d'avoir accès aux nombreux rabais dont peuvent bénéficier les membres individuels, et ce sans lui accorder le statut de membre de la FADOQ ni les autres avantages associés à ce statut. Cette carte n'a pas non plus pour effet de les affilier à l'un des Paliers de la FADOQ.

7.3 L'émission de cartes pour les employés est faite par la FADOQ le 1er février de chaque année. Les membres Regroupements régionaux ont l'obligation de fournir une liste à jour de leurs employés qui souhaitent obtenir une carte à la FADOQ au plus tard le 31 janvier de chaque année.

8. L'annulation de la carte de membre

La FADOQ permet à tout membre individuel ou tout membre affinité qui se procure une carte d'annuler son adhésion, dans un délai de 30 jours suivant l'affiliation, et d'obtenir un remboursement du montant versé en communiquant directement avec le Regroupement régional auquel il est affilié.

9. La révocation de la carte de membre

9.1 Le maintien du statut de membre est soumis aux différents articles prévus aux règlements généraux et notamment, de l'article titré « Suspension et expulsion ».

9.2 La carte de membre du membre individuel ou du membre affinité qui est ainsi suspendu ou expulsé à titre de membre de la FADOQ est désactivée par la FADOQ pour la période de la suspension ou pour une période indéfinie dans le cas d'une expulsion et les frais de cotisation payés pour obtenir la carte de membre ne seront pas remboursés.

10. La production et la distribution des cartes de membre

10.1 Le format de la carte doit être uniforme pour l'ensemble des Paliers. Ainsi, les cartes de membres sont exclusivement produites et distribuées par la FADOQ.

10.2 L'envoi des cartes de membres est assuré par un fournisseur choisi par la FADOQ selon que le membre choisit que la carte soit plastique ou virtuelle.

10.3 La carte virtuelle est disponible avec l'application FADOQ sur les téléphones iPhone et Android gratuitement, pour tous les membres individuels.

10.4 Toute personne physique qui souhaite obtenir l'une des cartes de membre individuel apparaissant aux lignes 1 à 4 du tableau de l'article intitulé « Les cartes de membres » de la Politique, doit présenter sa demande au Regroupement régional ou au Club FADOQ de son choix :

- En personne ;
- Par avis postal ;
- Par téléphone ;
- Par courriel ;
- En ligne sur le site Internet de la FADOQ ;
- Via l'application cellulaire de la FADOQ.

10.5 Toute personne physique qui souhaite obtenir une carte de membre individuel apparaissant aux lignes 1 à 4 du tableau de l'article intitulé « Les cartes de membres » de la Politique **par le biais du partenaire d'affaire de la FADOQ Intact Assurance**, peut faire la demande :

- En personne ;
- Par téléphone ;
- Par courriel ;
- En ligne sur le site Internet de la FADOQ.

Si la personne physique qui souhaite obtenir une carte de membre individuel par le biais du partenaire d'affaire de la FADOQ Intact Assurance présente sa demande par avis postal, elle ne peut qu'obtenir la carte membre individuel apparaissant aux lignes 3 ou 4 du tableau de l'article intitulé « Les cartes de membres » de la Politique.

10.5 Toute personne de moins de 50 ans qui souhaite obtenir la carte membre affinité apparaissant aux lignes 5 et 6 du tableau de l'article intitulé « Les cartes de membres » de la Politique doit le faire auprès du Club FADOQ ou du Regroupement régional de son choix selon l'endroit auquel elle souhaite participer aux activités.

- En personne ;
- Par avis postal ;

- Par téléphone ;
- Par courriel.

10.6 Tout membre individuel qui souhaite obtenir une carte membre affinité pour participer aux activités d'un Club FADOQ auquel il n'est pas membre doit présenter sa demande audit club.

- En personne ;
- Par avis postal ;
- Par téléphone ;
- Par courriel.

10.7 Tout membre individuel ou membre affinité qui désire obtenir une réimpression en remplacement de sa carte de membre doit en faire la demande auprès du membre Regroupement régional auquel il est affilié et défrayer le coût administratif de 8,00 \$ prévu à cet effet pour la production de la nouvelle carte et les frais relatifs à l'envoi par la poste de celle-ci.